

ICI, le 10^{ème} anniversaire !



Voici un numéro d'Information des Citoyens Illadais bien particulier : nous fêtons les 10 ans d'existence et les 40 numéros de parution du bulletin que nous sommes fiers de produire et de vous distribuer depuis tout ce temps. Quel chemin parcouru depuis avril 2001! On est même passé d'un quatre pages à un six pages ! Un grand merci à tous ceux qui ont participé à la rédaction et à l'impression du journal depuis 10 ans et qui l'ont soutenu. Tous les Illadais sont invités à participer à l'anniversaire de notre association qui aura lieu le vendredi 29 avril à partir de 17 h au foyer, place de la mairie.

Voici le déroulement de la soirée :

- 17h : ouverture de l'exposition sur le thème 10 ans d'ICI 2001-2011
- 19h : débat « Faire vivre la démocratie locale » en présence d'élus du canton et conclu par l'assemblée générale de l'association.
- 20h 30 : buffet froid. Participation modique aux frais. Inscription avant le 22 avril. Contact : Gilles Baillet 09 75 64 00 40 Rémy Bosser 05 56 27-00 16.

Nous comptons sur votre présence.

Ce 40^{ème} numéro ne fonctionne pas comme les précédents : il établit une correspondance entre l'actualité et des articles anciens traitant des mêmes sujets, consultables dans nos archives sur internet au www.citoyen.illats-info.

Au sommaire :

- Page 2 : le premier éditorial d'ICI ainsi qu'un article racontant le déroulement d'une séance du conseil municipal il y a 10 ans.
- Pages 3,4 et 5 : dossier sur le Plan Local d'Urbanisme depuis 2002.
- Page 6 : la vie locale.
- Page 7 : le vrai prix de l'eau.
- Page 8 : la gestion des ordures ménagères.

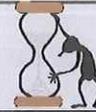
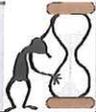
Actualité brûlante qui sera développée dans le prochain numéro d'ICI.

L'aménagement de la place de l'église en espace réservé aux piétons et la mise en sens unique de la rue de la boulangerie, font réagir les riverains. Certains expriment leur désaccord et se heurtent au refus autoritaire de dialogue du maire, décidé à imposer coûte que coûte son projet. Autre chantier très important : il y aura une nouvelle réunion de concertation sur le PLU fin avril début mai. N'hésitez pas à venir à la mairie signaler vos observations sur les documents préparatoires : un cahier est prévu à cet effet. Enfin, nous attendons avec impatience de connaître le prix de l'abonnement de la redevance incitative de ramassage des ordures ménagères.

Toute l'équipe d'ICI continuera à informer les Illadais, à analyser les problèmes et à proposer des idées. Vous pouvez, vous aussi, faire partie de l'association en nous contactant au 09 75 64 00 40. En nous écrivant Chez Gilles Baillet au n°2 Le Rude Illats 33720 ou sur internet à contact@citoyens-illats.info. L'association se réunit le deuxième vendredi de chaque mois au premier étage de la Maison des associations à 20 h 30. La cotisation est de 16 euros par an.

Toute l'équipe d'ICI vous souhaite une bonne lecture !





n°1 Printemps

Editorial

Une nouvelle association se crée à Illats, elle a pour but d'informer l'ensemble des citoyens de la commune de la vie municipale afin de rompre avec l'indifférence et l'apathie qui la dominent depuis de trop nombreuses années. Parce que la politique locale est l'affaire de tous et pas seulement des élus, nous lancerons des actions afin de mettre les préoccupations de tous les habitants au cœur de la vie de la commune. Parce que la transparence doit prévaloir dans la gestion du bien commun, nous expliquerons comment l'argent de nos impôts est dépensé.

Comment agirons-nous ?

Le bulletin que vous avez dans les mains sera le principal moyen que nous utiliserons pour vous informer. De plus, nous assisterons à toutes les réunions du conseil municipal et nous vous encourageons à faire de même dans la mesure de vos possibilités. Enfin, nous organiserons des réunions publiques sur des problèmes concrets comme le prix de l'eau et de l'assainissement, l'aménagement du bourg, les loisirs etc... où chacun pourra s'exprimer.

Mais, nous ne nous contenterons pas seulement d'informer, nous ferons une analyse critique des projets et des réalisations de la municipalité tout en essayant de proposer des idées nouvelles pour améliorer notre vie quotidienne. Bonne lecture à tous.

L'éditorial est signé par Gilles Baillet,
président

Gérard Lacroix,
secrétaire

JM Nigues,
trésorier

Les cinq autres membres
fondateurs

n°2 Eté

En direct du conseil municipal

Depuis quelque temps nous assistons aux réunions du conseil municipal d'Illats, certains assis par terre d'autres sur quelques chaises. Elles durent toujours 20 mn et se traduisent par un monologue du maire : il procède à une lecture très rapide des dossiers rendant difficile leur compréhension par les citoyens présents et explique ce qu'il a décidé sans qu'aucun conseiller ne demande d'éclaircissement. Il n'y a pas de débat : l'unanimité est la règle ce qui paraît surprenant étant donné l'importance des décisions prises. Par contre, lorsque la séance est levée et le public parti, une autre réunion à huis clos celle la, commence. Elle dure deux heures environ. Nous avons l'impression que les vrais débats ont lieu à l'abri des curieux. C'est dommage car la démocratie locale et les citoyens en souffrent. Mais, nous ne nous satisfaisons pas de la situation actuelle. Nous faisons deux propositions :

- La municipalité se contente d'appliquer strictement la loi en affichant la date et l'heure de la réunion du conseil municipal quatre jours ouvrables avant celle-ci sur un panneau devant la mairie. Cela est insuffisant. Pour que chacun puisse s'y rendre à sa guise et s'informer des décisions prises, nous souhaitons que ces renseignements soient publiés dans le quotidien *Sud Ouest* comme cela se fait dans la plupart des communes du canton.
- En s'inspirant par exemple de Rions, Monsieur le maire pourrait compléter les séances du conseil municipal par un échange public de questions réponses avec les citoyens concernés par un problème ou soucieux de demander des explications.

Gérard Lacroix

NDLR : ce que nous observions il y a dix ans est malheureusement toujours la règle aujourd'hui.

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une première réunion qui en appelle d'autres

Vendredi 25 mars a eu lieu la première réunion de concertation sur le Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal. Un nouveau rebondissement judiciaire dans le contentieux qui oppose depuis 2006 notre municipalité à la Société Carrière Et Matériaux (SOCEM), désirant absolument s'implanter sur Illats, a finalement contraint nos élus à lancer le débat. Dans *Sud-Ouest* du 9 mars 2011, nous découvrons que la SOCEM qui avait fait annuler en mars 2010 le PLU a gagné... Une ordonnance du Conseil d'Etat datée du 29 juin 2010 aurait désavoué le recours déposé auprès de cette instance par la commune. Mais celle-ci « a formé concomitamment un pouvoir » selon les propos du maire. « Nous sommes aujourd'hui en attente d'un arrêt sur le fond. Dans ces conditions, on voit mal les services de l'Etat prendre une décision irréversible en donnant hâtivement une autorisation d'exploitation de carrière, avant que le Conseil d'Etat ait statué définitivement. » Nous en étions là au début de la réunion.

Une réunion menée par le cabinet Apieta

Il n'y avait que 22 personnes dans la salle des fêtes dont 8 conseillers municipaux. L'information municipale appelant à la réunion s'est faite uniquement par affichage sur les panneaux communaux. Elle est donc mal passée. Notre association a fait ce qu'elle a pu en faisant publier un communiqué dans *Sud-Ouest* le jour même. La réunion était animée par un représentant du cabinet Apieta, bureau d'étude qui a élaboré l'ancien PLU, reconduit par la municipalité pour réaliser le nouveau. L'intervenant a fait un exposé sur la géographie et les caractéristiques environnementales de notre commune. Chacun pouvait prendre la parole pour soulever un problème concernant l'intérêt général. Nous sommes intervenus sur les thèmes suivants.

Un comptage récent des camions est nécessaire

Lorsque le conférencier a évoqué les nuisances sonores, nous avons demandé si un comptage des camions traversant le bourg et le quartier Barrouil était annexé aux documents préparatoires au PLU. Il nous a répondu que non mais qu'il y avait un relevé fait en 2006-2007 disponible au bureau de Langon de l'ancienne DDE. Après recherche, nous n'en avons trouvé aucune trace...

Le recensement du patrimoine communal est incomplet.

Le Moulin de Brouquet ou les écluses de la Gargale avaient été oubliées. Nous avons fait remarquer que le passage de la Gargale sous l'autoroute était suffisamment grand pour permettre la circulation des espèces animales.

Les zones inondables en questions

Nous avons demandé des précisions sur le classement de terrains à bâtir dans le quartier du Basque en zones inondables lors de la réalisation de l'ancien PLU en 2006 (sans que les propriétaires concernés n'aient été avertis NDLR). Le technicien nous a répondu qu'une étude hydrologique effectuée dans le village à la fin des années 90 avait classé la partie du Basque touchant le ruisseau le ST Criq dans le lit majeur de la Garonne – donc susceptible d'être inondée - tout comme le bas du Merle en direction de Barsac. Nous avons également signalé d'autres zones inondables qui devraient être classées mais qui ne figurent pas sur les documents préparatoires :

- la zone du ruisseau du Cocut (nommé ruisseau de la Fontaine), dans laquelle est prévue un nouveau lotissement ainsi qu'une voie d'accès (nous avons demandé qu'il soit bien précisé que les travaux de voirie seraient pris en charge par le lotisseur et non par la commune) ;
- les berges de la Gargale dans les quartiers Barrouil et Condrine.

Le tracé du contournement « imposé par le Conseil Général » ?

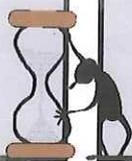
Le cabinet Apieta et la municipalité affirment que le Conseil Général a imposé le tracé du contournement du bourg avec ses aberrations comme la construction d'un deuxième pont au dessus de l'autoroute à 25 mètres du pont existant. Le conseil municipal s'est dit « en pointe sur ce dossier » car il est prêt à en « assumer le portage foncier », c'est-à-dire d'acheter les terrains concernés. En outre, le tracé vaudrait étude de faisabilité. Il n'attendrait plus que la décision du Conseil Général qui rechignerait à financer un projet couteux, car d'autres contournements seraient prioritaires. *ICI* a déjà exprimé son scepticisme par le passé quant aux dires de notre municipalité et du cabinet Apieta qu'elle rémunère. D'autant plus que l'intervenant ne semblait pas au courant de l'existence d'un tracé complémentaire sur la commune de Landiras. Nous suivrons ce dossier dans nos prochains numéros.

La prochaine réunion de concertation fin avril début mai

En attendant la prochaine réunion de concertation qui devrait avoir lieu fin avril début mai, chaque citoyen peut consulter les documents préparatoires et rédiger des observations sur un cahier disponible en mairie. Cette deuxième réunion portera sur la présentation du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) délimitant les différentes zones (voir page 4) et localisant les projets communaux. Les discussions devront concerner l'intérêt général et non les intérêts particuliers qui seront eux, étudiés lors de la future enquête publique. Dans l'attente d'une date plus précise, n'hésitez pas à vous informer en mairie.

Gilles Baillet

Urbanisme : un plan à Illats ?



Projet de gravière : de nouvelles nuisances en perspective ?

La première fois que nous en avons parlé c'était dans ICI n°7 Automne 2002

La commune d'Illats ne possédait pas de Plan d'Occupation des Sol (POS) au 1^{er} avril 2001. Mais un nouveau document, le Plan Local d'Urbanisme (PLU), entre en application suite à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU). Une procédure de consultation du public se met en place dans le cadre du Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Le conseil municipal sera libre de choisir les modalités de la concertation du public, mais le maire ne pourra refuser telle ou telle demande de participation d'un particulier à l'étude du PLU. Tous les Illadais sont impliqués dans cette révision qui touchera tous les sols de la commune. Le public informé pourra réagir dès le stade des études préalables, avant que l'essentiel des décisions ne soit pris de façon irréversible et au final soumis à enquête publique. Le PLU devra exprimer un projet urbain basé sur un diagnostic communal, composé de quatre types de zones :

- Les zones urbaines, appelées U
- Les zones à urbaniser, appelées AU, qui perdront tout caractère dérogatoire, source de nombreux conflits avec les riverains
- Les zones agricoles, appelées A
- Les zones naturelles

Suite à un échange récent de courrier avec Monsieur le Maire, le conseil étudie en ce moment la mise en place du PLU, mais il est trop tôt pour lancer la procédure de consultation des Illadais, car la loi SRU devrait hélas aussi être modifiée à l'Assemblée Nationale courant septembre 2003.

Souhaitons que nos élus joueront le jeu de la cohérence sur la mise en œuvre de ce dossier, et que tous les Illadais participeront massivement à la concertation et à l'enquête publique, si toutefois la municipalité décide d'instruire un Plan Local d'Urbanisme, à moins qu'elle ne préfère une Carte Communale d'Urbanisme.

Jean-Claude Lafiteau

Déjà ICI n°9 Printemps 2003 s'opposait à l'installation d'une nouvelle gravière...

Une nouvelle installation classée pour la protection de l'environnement, la société SOCEM basée à Mérignac, sollicite auprès des communes d'Illats et de Saint Michel de Rieufret, l'autorisation de défricher et d'exploiter une gravière sur les lieux dits Barbedieux et les Bouchons. Le gisement à exploiter serait de 1 350 000 tonnes et la production de 70 000 t/an sur 20 ans. Cette société qui exploite déjà une industrie de transformation des sables et graviers, pourrait obtenir une autorisation sur 30 ans après avis de la commission départementale des gravières, si l'autorisation lui était accordée suite à l'enquête publique du 12 mai au 12 juin 2003.

Cette entreprise ne traitant pas les produits sur place, elle devra les transporter 37 Km plus loin par camions. Le trafic routier sera de 36 véhicules, le départ se faisant par la route départementale 117 de Brouquet via la RD 11 de Barrouil puis l'autoroute. Il se ferait en partie la nuit (pages 66, 73 et 84 du dossier consulté en mairie). Ce qui pour l'entrepreneur n'aurait que peu d'effets sur la commodité du voisinage par rapport à la circulation autoroutière évaluée à 27 500 véhicules par jour – ben voyons, quelle comparaison ! Ce dernier s'engageant à ce que ses camions ne dépassent pas 88 décibels à vitesse stabilisée pour les engins immatriculés, tous équipés en de besoins de klaxons de marche arrière.

Nos élus sont partenaires de la décision qui sera prise et ce dossier doit permettre de faire la part des intérêts personnels et généraux mais à aucun moment, on ne trouve de contre partie pour la commune d'Illats.

La première habitation est à 1 Km du site, ce qui limite les nuisances directes. Ce dernier sera reboisé après exploitation comme cela avait été imposé à GSM pour la gravière de Brouquet-Le Hiou – qui le 26 mai 2003, vient d'obtenir l'autorisation de déboiser et d'exploiter sables et graviers sur les lieux dits Carreuillet, Basta et le Hiou. Il suffit de visiter cette partie de la commune pour avoir un aperçu du déboisement qui devrait s'amplifier sur Virelade, Arbanats et peut-être Portets (203 hectares).

Le parfait n'existant pas, un seul risque est reconnu : la pollution de la nappe superficielle par hydrocarbures à cause de la circulation des engins.

A quand une station balnéaire à Illats avec vue sur les gravières ?

Jean-Claude Lafiteau



Plan Local d'Urbanisme (suite)



Revoilà le Plan Local d'Urbanisme dans ICI n°20 Hiver 2006, c'était avant l'enquête publique et la procédure judiciaire engagée par la SOCEM contre la municipalité qui n'est pas terminée...

Edito : Plan Local d'Urbanisme : nous y voilà !

Depuis le 20 février, nous pouvons consulter librement le PLU en mairie. Il s'agit de plusieurs dossiers expliquant trois cartes (Illats sud, Illats nord et un agrandissement du bourg) présentant les zones d'aménagement établies par la municipalité avec le concours de la DDE, la DDAF, le syndicat viticole etc... Les partenaires institutionnels (Conseil Général, mairies voisines etc...) vont étudier pendant trois mois ces dossiers. L'enquête publique ne commencerait qu'en juin. Elle sera annoncée sur les panneaux municipaux ainsi que dans deux journaux (probablement dans *Sud-Ouest* et *Le Républicain*) et durera un mois. Chaque Illadais pourra alors formuler ses observations sur un cahier spécifique disponible en mairie.

Un PLU élaboré dans le secret

Nous aurions souhaité que les Illadais soient informés correctement et associés aux différentes étapes de l'élaboration de notre PLU. Nos voisins de Pujols-sur-Ciron, par exemple, ont un « planning prévisionnel du Plan Local d'Urbanisme » : il est actuellement consultable sur leur site internet communal. Les curieux pourront constater que notamment, les deux réunions publiques sont prévues : la première ce mois-ci et la deuxième en juin. Au lieu de cela, notre municipalité a tenu à l'écart le grand nombre, réservant même la consultation des documents préparatoires à quelques initiés (voir page Rebonds).

Quels changements observons-nous dans le PLU ?

Par rapport au DARNU (Document d'Application du Règlement National d'Urbanisme) qui s'appliquait jusqu'à présent (voir l'enquête que nous avons lancée dans nos numéros précédents), des changements apparaissent.

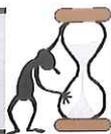
1 Ce n'est plus un lotissement qui est prévu mais deux. Le seul emplacement défini par le DARNU derrière le quartier ST Roch a été bien évidemment conservé. On s'en serait douté étant donné l'importance des intérêts financiers. Deux sorties sont prévues : l'une donnant sur le chemin de ST Roch et l'autre derrière la salle de sports, passant sur des terrains inondables traversés en temps de pluie par un petit ruisseau, le Cocut. Lorsque les travaux commenceront, il faudra bien construire une voie d'accès protégée : qui la paiera ? Le promoteur ou la municipalité (le contribuable) ? Le second lotissement se situera dans le quartier du Tauzin, à l'emplacement de la zone industrielle précédemment définie. L'aménagement d'un parking est programmé. C'est en fait la reprise d'un projet élaboré par la municipalité Chassaïgne au début des années soixante-dix mais enterré par l'actuelle municipalité en 1977. Rien ne se perd tout se transforme... Il est prévu de vendre des lots de 1 500 m² !!! Au prix où est le m² dans notre village, chacun peut imaginer quelle catégorie de la population pourra les acheter !!! Pendant ce temps, beaucoup de jeunes Illadais vont faire bâtir ailleurs...

2 Les zones constructibles : les gagnants et les perdants. Par rapport à la situation antérieure, ces zones ont été modifiées : des parcelles sont devenues des terrains à bâtir alors que d'autres ont été classées – sans aucune concertation – en zone agricoles ou naturelles. Il y a bien des explications rationnelles à cela : implantation de la garderie intercommunale multi accueil à ST Roch, proximité de la zone artisanale au Sable et à Navaro (voir page 4) ou de GSM pour le Hiou (voir page 3). Pour les autres modifications constatées, on a du mal à comprendre ... ou plutôt, on a la désagréable impression que les choix ont été très orientés (voir pages 3 et 4).

3 Le tracé d'un « principe de déviation du bourg » figure sur les plans. Il propose le contournement du bourg par l'est de la commune (lieu dit Saubois route de Budos _ les derrières du stade de football _ la traversée de l'autoroute probablement par la construction d'un nouveau pont ? _ le contournement des quartiers Le Basque et Jaussans par la gauche jusqu'au quartier Mathé pour rejoindre le croisement du Roy et le péage de l'autoroute). Sa réalisation n'est pas pour demain. A suivre...

Bonne lecture à tous.

Le bureau



Information des Citoyens Illadais a été porteuse d'idées pour mieux vivre dans notre village : certaines ont été reprises par la municipalité d'autres non. Dès ICI n°3 Automne 2001, le devenir du centre aéré alors menacé était évoqué sans que nos élus ne réagissent...

Que veulent les jeunes

« Dans la commune, il n'y a rien pour nous ! » disent la plupart des jeunes d'Illats. Ils n'ont pas tort car, depuis vingt-cinq ans, la municipalité les a oubliés. A l'exception des activités proposées par certaines associations, aucune structure municipale n'a été mise en place pour animer leurs journées de vacances d'été et d'hiver. Pourtant, il y a des besoins et propositions sont formulées à ceux qui veulent bien les écouter par certains adolescents ou jeunes adultes.

Les jeunes Illadais demandent la construction d'un terrain multisports (basket, football, handball etc.) accessible à tous. En effet, la salle des sports, le stade de football et les terrains de tennis ne sont ouverts qu'aux licenciés des différents clubs utilisateurs. Seul le terrain d'entraînement de football est d'accès libre. Un tel aménagement ne coûtera presque rien à la commune car le Conseil Général le subventionne intégralement. Sauternes dispose de ce type d'équipement qui remporte un vif succès.

De plus, les adolescents veulent un lieu où ils peuvent se rencontrer. Or, cet endroit devrait se situer dans la future « Maison des associations » et il appartiendrait à la municipalité de la structurer en association chargée de l'animer sur le modèle de la Fédération des foyers ruraux ou des Maisons des Jeunes et de la Culture. L'exemple de ST Michel de Rieufret, où les jeunes et les adultes coopèrent dans une MJC, serait une source d'inspiration.

Pour les moins de quinze ans, des parents regrettent l'absence d'engagement de la municipalité dans le fonctionnement des vacances sportives. Actuellement, elles sont portées à bout de bras par l'association qui les a créées en 1985. La commune doit s'investir de manière significative : possibilité d'utiliser le restaurant scolaire, inscription et publicité en mairie et participation municipale aux frais. Pour nos jeunes, il est temps d'agir !

Jean Marc Nigues

ICI n°5 du printemps 2002 rompait la loi du silence qui entourait le comité des fêtes : c'était six ans avant sa dissolution en toute discrétion et cinq avant la relance de la fête de la ST Roch...

Quelques idées pour animer Illats

Illats a besoin de se dynamiser, de se trouver un lieu de convivialité, où pourraient se regrouper des personnes partageant la même passion, animées par la même envie de communiquer.

A l'heure actuelle où l'on parle de « mal être », de « manque de communication », n'est-il pas important et fondamental de se retrouver, d'apprendre à se connaître pour mieux se tolérer ?

Quelques initiatives, individuelles ou collectives, pourraient voir le jour, comme la création d'une chorale, d'une troupe de théâtre, d'un groupe de musique ou l'animation de conférences historiques. Pour cela, il faudrait que soient donnés les moyens d'accueillir de telles initiatives : espace inter-génération, d'échanges culturels, de bonne humeur.

Une maison des associations, projet qui semble se mettre en place, ne serait-elle pas l'endroit idéal ?

D'autre part, il faudrait créer un vrai comité des fêtes, ouvert à tous les Illadais et aux associations de la commune, afin de relancer la fête de la ST Roch. Et pourquoi ne pas recréer un marché à Illats ou fêter la ST Jean avec toutes les associations illadaïses ?

L'animation de la commune est l'affaire de tous les habitants.

Corinne Alonso

Consommation

Le Vrai prix de l'eau : 7€ 56/m³ !

Le Vrai prix de l'eau : 7€ 56/m³ !

Jusqu'à présent dans nos calculs, nous avons toujours séparé le prix du m³ consommé d'eau et d'assainissement, de l'abonnement (la partie fixe). Or, nous payons bien les deux dans nos factures. Si l'on se réfère aux chiffres contenus dans les rapports sur la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement 2009, le vrai prix du m³ est de 7€ 56 (et non 5€ 96) ! 381 familles sont actuellement raccordées à l'assainissement. Elles subissent une ponction d'autant plus abusive que notre commune – qui gère en autonomie ce service au sein du syndicat des eaux – a dégagé 175 215€ 95 d'excédent (presqu'un an d'avance de recette) selon le compte administratif 2009.

Les usagers exclusivement branchés au réseau d'eau paient quand même 2€ 66 le m³ !

Voici notre méthode de calcul :

Sur 120m³

Total annuel TTC

eau potable :	229€ 87
assainissement collectif :	483€ 41
abonnement annuel /eau :	104€ 12
abonnement annuel /assainissement :	<u>89€ 94</u>

Total : 907€ 34

pour 120 m³ soit 7€ 56 / m³

Le prix peut encore baisser si les choix de gestion de notre maire changent.

Marcel Carrethey

En bref

Syndicat des eaux du 22 décembre 2010

Le syndicat des eaux de Budos a augmenté sa surtaxe – partie de nos factures lui revenant – de la consommation d'eau courante de 2%. La part fixe (abonnement) est maintenue à 40€ 66 par an et par abonné. Les parts proportionnelles (consommation au m³) sont fixées à :

- 0€3457 / m³ jusqu'à 150 m³ (l'ancienne référence était 120 m³) au lieu de 0, 3389€/ m³
- 0€3996 / m³ au-delà de 150 m³ au lieu de 0€3918.

Ne sont pas prises en compte les taxes de l'agence du bassin Adour-Garonne ainsi que la part revenant à la Lyonnaise des eaux.

Surtaxe assainissement d'Illats : la commune, avec l'accord du syndicat, a décidé d'augmenter de 1, 5% les taux :

- 2€1945 / m³ jusqu'à 150 m³ (l'ancienne référence était 120 m³) par an
- 2€2562 / m³ au-delà de 150 m³

Syndicat des eaux du 16 février 2011

La Participation aux Frais de Branchement (PFB) pour les constructions existant avant l'assainissement : 401€ au lieu de 393€ 79 en 2010.

La Participation pour Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA) pour les nouvelles constructions après la mise en place de l'assainissement : 1 887€ au lieu de 1 853€ 47 pour l'année 2010.



Information des Citoyens Illadais se bat pour faire baisser le prix de l'eau assainie : elle poursuit l'action d'une association illadaise qui a existé de 1996 à 1998. La plus éclatante victoire remportée pour une meilleure gestion de l'eau par ICI est résumée par l'éditorial de son numéro 17 du printemps 2009.

Factures d'eau :

ils nous ont restitué 3 mois d'abonnement !

Nous avons pu constater que sur notre facture d'eau et d'assainissement, les abonnements avaient été divisés par deux. Nous avons payé 3 mois d'abonnement et non 6 mois comme d'habitude. C'est la première conséquence positive du combat que nous menons depuis plus d'un an pour que la Lyonnaise des eaux, la SAUR et le Syndicat des eaux de Budos restituent à chaque usager les abonnements qu'ils ont indûment perçus en novembre-décembre 2003 pour l'eau, et en novembre-décembre 2004 pour l'assainissement. Ceci fait suite à une délibération prise par le Comité syndical réuni le 17 mai 2005 dont voici l'intégralité, même si la Lyonnaise a « déconseillé l'envoi d'une note à chaque usager » (Compte rendu de séance du 17 mai 2005).

« Sachant que la facturation d'une demi prime fixe (3 mois, de juillet à septembre) lors de la facturation du mois de mai (2005) permettra de recadrer les périodes d'encaissement des primes fixes (abonnements), facturation du mois de novembre (2005) portant alors sur la période d'octobre (2005) à mars (2006), celle du mois de mai (2006) suivant sur la période d'avril à septembre (2006), et ainsi de suite par périodes semestrielles,

Sachant que ces 3 mois de facturation permettent de caler les périodes de primes fixes sur l'échéance du contrat au 31 mars 2015,

Sachant que les dates de facturation ne sont pas modifiées. »

L'usager vigilant se souvient des 6 mois d'abonnement pour l'eau et l'assainissement qu'il a payé par avance. Il considère donc en avoir récupéré la moitié à compter de ce mois. Maintenant, Information des Citoyens Illadais compte bien l'aider à obtenir le remboursement des 3 autres mois.

Si le syndicat et les sociétés fermières voulaient remettre les compteurs à zéro, ils ne nous feraient payer que trois mois d'abonnement en mai 2006 pour avril, mai et juin. Or, pour l'instant ça n'est pas le cas. En effet, les semestres ont de nouveau été changés comme pour brouiller une nouvelle fois les pistes.

Quoiqu'il en soit cette délibération est un aveu : oui il y a bien un gros problème de gestion de l'eau et de l'assainissement dans notre syndicat !

Comment avons-nous débloqué la situation ?

Nous avons sollicité fin mars, l'aide du Mouvement de Sauvegarde, de Promotion et de Démocratisation des Services Publics en Sud-Gironde, association qui intervient notre région, chaque fois que les services publics et que les intérêts des usagers sont remis en cause. Après une nouvelle étude du dossier qui faisait apparaître d'importantes contradictions, une lettre ouverte était adressée au président du syndicat des eaux le 2 avril, lui demandant quelques explications. Ce dernier n'a pas répondu formellement mais, nous considérons que cette délibération qu'il vient de prendre est une première réponse concrète.

Cette première victoire démontre deux choses :

- 1° il ne faut pas que nous restions seuls face à la difficulté, c'est en nous rassemblant que nous obtiendrons des améliorations ;**
- 2° il faut que nous soyons attentifs à l'action de nos élus pour imposer une gestion transparente des affaires publiques qui nous soit favorable.**

Information des Citoyens Illadais sera toujours disponible pour vous écouter et accueillera tous les Illadais qui souhaitent s'engager autour de ces deux principes.

Bonne lecture

Le bureau

NDLR : le président du Syndicat des eaux de Budos était alors notre maire. En outre, cet édito ne précise pas que la municipalité a été l'un des principaux bénéficiaire de ces abonnements perçus en trop car elle gère en autonomie au sein du syndicat son assainissement.



Ordures ménagères

L'augmentation de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères n'est pas nouvelle. ICI n°8 hiver 2002 dénonçait déjà les abus et interpellait le SIVOM (remplacé en 2004 par la Communauté de Communes).

Poubelles volées ? Factures augmentées

Le 1er août 1974 prenait effet, entre le SIVOM et la COVED Midi Atlantique, le contrat de ramassage des ordures ménagères. Nos factures semblaient raisonnables. En 1991, nous recevions nos bacs verts et les factures supportaient le choc. En 1995, les services sanitaires et l'Union Européenne mettaient en garde les collectivités sur les normes qui leur seraient imposées au début années 2000. Le 1^{er} octobre 1999, un nouveau contrat pour la collecte sélective dans notre canton était signé. Là, nos factures commençaient à prendre l'air... Le 1^{er} mai 2000, « on s'installait » sur notre commune, une « nouvelle » entreprise (elle gérait déjà la déchetterie de Virelade), la COVED qui fonctionnerait avec le tri de nos poubelles : nos factures prenaient de nouveau de la hauteur. En 2002, l'actuel président par intérim du SIVOM laissait croire, à qui voulait l'entendre, que nos factures augmenteraient parce que de nombreux conteneurs étaient volés. Cependant, cette raison est-elle suffisante ?

Certes, des poubelles sont subtilisées, endommagées et des caissettes jetées à même le sol après vidage. Toutefois, des collectivités bénéficieraient de facilités et certainement que des particuliers ne paient pas leur redevance d'ordures ménagères. Mais surtout, nos déchets ménagers risquent de ne plus être traités à Virelade - transformée en quai de transfert -, ce qui va obliger le SIVOM à les transporter à Astria à Bègles d'où un surcoût prévisionnel de notre redevance.

Nous pouvons consulter au SIVOM le rapport d'exploitation des ordures ménagères pour 2000 et 2001. Il table sur un recensement en 1999 de 16 244 habitants. Quatre ans après, le nombre d'administrés a sûrement dû lui aussi augmenter. De plus, si une somme d'argent correspond aux bacs achetés, leur nombre exact a été oublié. Par contre, les charges en personnel auraient diminué, et le volume total d'ordures ménagères traitées aurait baissé de 3,5%. Normal ! Nous avons le tri sélectif : le tri des journaux et des magazines a augmenté de seulement 149,44%, celui des cartons et tétra-pack de 111,02%, et des bouteilles plastiques de 15,09%. L'ennui, c'est que ces performances ne profiteraient financièrement qu'à la COVED et surtout pas aux administrés...

Quant au traitement des ordures biologiques, il est assuré par un syndicat inter cantonal, l'UCTOM, depuis les années 80. En 2001, son président a changé, et au dire de nos élus, c'est à cause de cela que la gestion de cet organisme serait devenue défavorable aux administrés. Or, dans ce même rapport du SIVOM, élaboré sous l'ancienne présidence de notre maire, nous pouvons lire au premier paragraphe : « Evolutions prévues : augmentation de la redevance sur cinq ans, et diminution de la part communale. »

Fin février 2003, par vents forts à très forts, les riverains de la Zone Artisanale ont pu profiter de l'envol de papiers et autres matières plastiques.

Nos factures, déjà augmentées en 2002, devraient subir une majoration de 15% en 2003. En attendant le schéma départemental de traitement des déchets en 2005...

Quel bel effort partagé, sachant que nos retraites, pensions et salaires étaient revalorisés de 1,7% en 2002.